

a pu confondre aussi un projet d'assainissement du plateau de la Bresse au moyen d'un canal recevant les eaux marécageuses de cette contrée, avec un projet de dérivation de l'Ain au travers du même plateau. Et, dans tous les cas, il a accueilli avec trop de confiance de simples oui-dire ; une de ses assertions, par exemple, reposant sans doute sur un semblable fondement, nous a fait faire les recherches les plus actives pour trouver le *Mémoire publié, il y a quelques années, par M. Favier, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussés de notre département*, dans le quel nous devions trouver une opinion identique à celle que nous avons cru pouvoir combattre ; mais après des efforts, nécessairement infructueux, nous avons appris de la manière la moins douteuse que M. Favier n'avait pas publié de mémoire sur ce sujet.

En résumé, le projet dont nous venons de nous occuper n'est pas susceptible d'exécution, cela n'est que trop évident : les bonnes intentions y tiennent la place des connaissances spéciales, sans pouvoir malheureusement les suppléer.

Le *Projet de canal de dérivation de l'Ain*, est en définitive le rêve d'un homme de bien, exposé en style toujours facile et souvent élégant.

O. L.

DÉMONSTRATION DE LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR LE RÉGIME DES ÉTANGS SUR LE PLATEAU DE LA DOMBES, par M. NOLHAC, un vol. grand in-8° ; Eyon, Louis Perrin ; Bourg, Bottier.

Le département de l'Ain et la ville de Lyon, viennent de donner une preuve éclatante du vif intérêt qu'ils prennent aux choses locales, en prêtant une attention si active à la question vitale des étangs de la Dombes. Le régime des étangs

doute à donner à la rivière la profondeur strictement nécessaire, c'est-à-dire 2 ou 3 mètres, et se seraient dispensés d'aller jusqu'à 17.